

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N<sup>o</sup> 1 D'OPTION CONSOMMATEURS (OC) À  
ÉNERGIR**

---

**47.1 – Soutien aux MFR**

- 1. Référence :** i) **Pièce A-0022, p. 22-23.**

**Préambule :**

Les résultats et prévisions du programme 47.1 Soutien aux MFR sont présentés à la référence i).

Énergir précise que « *Pour la période 2019-2023, Énergir maintient ses prévisions de 610 participants bruts par année. Tel que précisé dans la Cause tarifaire 2018, Énergir considère qu'une amélioration de la participation passe par une démarche commune avec TEQ et les autres distributeurs d'énergie, puisqu'elle permettrait de rejoindre un plus grand nombre de MFR. Selon la compréhension d'Énergir, TEQ partage cette opinion et compte ainsi initier des travaux de conception d'une telle démarche au cours du premier Plan directeur en collaboration avec les distributeurs* ».

**Demande :**

- 1.1 Veuillez présenter les résultats réels pour les années 2017-2018 et 2018-2019 selon les données les plus récentes. Veuillez élaborer sur l'écart entre les données réelles et les prévisions au niveau de la participation.

**Réponse :**

Cette question déborde du cadre du présent dossier qui vise l'approbation des programmes d'efficacité énergétique d'Énergir ainsi que l'apport financier nécessaire à leur réalisation pour 2019-2023.

Énergir dépose à la Régie à la fin décembre de chaque année son rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre. Celui-ci contient notamment les données réelles du PGEÉ ainsi que les explications des écarts entre les résultats observés et les prévisions dans le cadre de son rapport annuel; rapport qui est revu par la Régie selon un processus réglementaire distinct de celui visant l'approbation des budgets.

Le Rapport annuel 2018 du PGEÉ d'Énergir qui couvrira du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018 sera donc déposé à la Régie à la fin décembre 2018.

Les résultats réels pour l'année 2018-2019 ne sont pas encore publics. Ils seront disponibles dans le Rapport annuel 2019 dans le cadre du rapport annuel qui sera déposé à la Régie en décembre 2019.

Dans le cadre du présent dossier, Énergir juge qu'il n'y a pas d'écart sur lequel elle peut élaborer.

- 1.2 Veuillez préciser comment la démarche commune avec TEQ permettra d'augmenter la participation au programme Soutien aux MFR. Selon Énergir, quels devraient être les paramètres de cette démarche commune.

**Réponse :**

Énergir réfère l'intervenant au plus récent rapport d'évaluation portant sur les volets visant les ménages à faible revenu (PE126 et PE236)<sup>1</sup> lequel présente les meilleures pratiques de l'industrie dans la conception et la mise en œuvre de programmes d'efficacité énergétique pour les MFR.

Énergir est d'avis que l'implantation de ces meilleures pratiques, incluant l'approche intégrée, permettrait de rejoindre davantage de participants. Les paramètres de cette démarche ne sont pas encore définis<sup>2</sup>.

- 1.3 En attendant le développement de la démarche commune avec TEQ, veuillez préciser comment Énergir entend s'assurer d'atteindre les cibles de participation au programme Soutien aux MFR.

**Réponse :**

Énergir invite l'intervenant aux réponses aux questions 1.1 et 7.1 de la Régie pour le plan de croissance du PGEÉ 2019-2023<sup>3</sup>.

De plus, Énergir produit et diffuse de nombreuses publications, en plus de réaliser plusieurs activités d'informations, en vue de promouvoir le programme *Soutien aux MFR*.

Les détails sur ces outils et activités d'information réalisées sont présentés dans les rapports annuels du PGEÉ d'Énergir. Dans le dernier rapport annuel disponible, soit celui

---

<sup>1</sup> [Évaluation des programmes PE126 et PE236](#), pp. 15 et 16.

<sup>2</sup> Pièce [B-0005](#), pp. 88 et 93.

<sup>3</sup> Énergir-3, Document 1.

qui couvre la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017, Énergir présente les publications et activités réalisées qui visaient l'ensemble des programmes du PGEÉ ainsi que celles qui visaient spécifiquement le programme *Soutien aux MFR*<sup>4</sup>.

Notons que le Rapport annuel 2018 du PGEÉ d'Énergir sera déposé à la Régie à la fin du mois de décembre 2018. Il donnera plus de détails sur les activités et outils de communication produits et diffusés par Énergir du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Évidemment, Énergir poursuivra ses efforts de communication et de promotion pour que les résultats prévus au niveau de la participation à son programme se réalisent.

#### **47.2 – Appareils efficaces - Résidentiels**

- 2. Référence :**
- i) Pièce B-0018, p. 2.**
  - ii) Pièce B-0066, p. 1-3 et 13.**
  - iii) Pièce A-0022, p. 20-21.**

#### **Préambule :**

La référence i) présente les prévisions de réduction de la consommation énergétique sur la durée du Plan directeur pour le programme 47.2 – Appareils efficaces – Résidentiels.

La référence ii) détaille les paramètres du programme et présente des prévisions de résultats sur la durée du Plan directeur. À la page 13 de cette même référence, Énergir présente le tableau 13 intitulé « Économies d'énergie, réductions en GES et budgets totaux du PGEÉ 2018-2023 d'Énergir transposés sur l'année financière de TEQ ».

À la référence iii), Énergir présente les faits saillants, résultats et prévisions du programme 47.2 – Appareils efficaces Résidentiels. Énergir indique qu'elle « *prévoit une forte croissance du nombre de participants brut au cours des cinq prochaines années (33 %), passant de 3 905 en 2018-2019 à 5 190 en 2022-2023* ».

---

<sup>4</sup> [R-4024-2017, B-0086](#), p. 70.

**Demande :**

- 2.1 Veuillez présenter les résultats réels pour les années 2017-2018 et 2018-2019 selon les données les plus récentes. Veuillez élaborer sur l'écart entre les données réelles et les prévisions au niveau de la participation.

**Réponse :**

Énergir invite l'intervenant à se référer à la réponse à la question 1.1.

- 2.2 Veuillez confirmer que les économies d'énergie présentées au tableau 13 de la référence ii) sont « nettes » et non « brutes ». Sinon, veuillez expliquer.

**Réponse :**

Les économies d'énergie présentées au tableau 13 de la référence ii) sont des économies brutes, tel que précisé dans le titre du tableau.

- 2.3 Les économies d'énergie nettes présentées aux tableaux 3 (total de 119 434 GJ) et 13 (total de 129 513 GJ) de la référence ii) diffèrent. Veuillez confirmer que cette différence provient de la transposition dans l'année financière de TEQ. Sinon, veuillez expliquer la différence.

**Réponse :**

La différence vient de deux sources, une première issue de la transposition dans l'année financière de TEQ et une seconde du fait que le tableau 13 présente des économies brutes qui ne sont pas comparables aux économies nettes présentées au tableau 3.

- 2.4 Veuillez préciser les raisons qui amènent Énergir à prévoir la forte croissance au niveau du nombre de participants.

**Réponse :**

Énergir réfère l'intervenant aux réponses aux questions 1.1 et 7.1 de la Régie<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Énergir-3, Document 1.

### **67.1 – Appareils efficaces – Affaires**

- 3. Référence :**
- i) Pièce B-0018, p. 3.
  - ii) Pièce B-0066, p. 1-2, 6 et 13.
  - iii) Pièce A-0022, p. 24-27.

#### **Préambule :**

La référence i) présente les prévisions de réduction de la consommation énergétique sur la durée du Plan directeur pour le programme 67.1 Appareils efficaces – Affaires.

La référence ii) détaille les paramètres du programme et présente des prévisions de résultats sur la durée du Plan directeur. À la page 13 de cette même référence, Énergir présente le tableau 13 intitulé « Économies d'énergie, réductions en GES et budgets totaux du PGEÉ 2018-2023 d'Énergir transposés sur l'année financière de TEQ ».

À la référence iii), Énergir présente les faits saillants, résultats et prévisions du programme 67.1 Appareils efficaces – Affaires. Énergir indique qu'elle « *À l'instar du programme Appareils efficaces - résidentiel, Énergir prévoit une croissance importante du nombre de participants brut pour le programme Appareils efficaces - Affaires au cours des prochaines années. Les effets des actions d'Énergir se feront sentir dès 2018-2019 avec une hausse de 19 % de la participation et de 38 % des économies d'énergie nettes par rapport aux résultats réels de 2016-2017* ».

Énergir présente également le nouveau volet *Thermostats intelligents pour les petits clients CII*.

#### **Demande :**

- 3.1 Veuillez présenter les résultats réels pour les années 2017-2018 et 2018-2019 selon les données les plus récentes. Veuillez élaborer sur l'écart entre les données réelles et les prévisions au niveau de la participation.

#### **Réponse :**

Énergir invite l'intervenant à se référer à la réponse à la question 1.1.

- 3.2 Les économies d'énergie nettes présentées aux tableaux 6 (total de 1 567 604 GJ) et 13 (total de 1 665 851 GJ) de la référence ii) diffèrent. Veuillez confirmer que cette différence provient de la transposition dans l'année financière de TEQ. Sinon, veuillez expliquer la différence.

**Réponse :**

La différence vient de deux sources, une première issue de la transposition dans l'année financière de TEQ et une seconde du fait que le tableau 13 présente des économies brutes qui ne sont pas comparables aux économies nettes présentées au tableau 6.

- 3.3 Veuillez préciser quelles sont les « actions » entreprises par Énergir qui feront augmenter la participation.

**Réponse :**

Énergir invite l'intervenant à se référer à la réponse à la question 2.4.

- 3.4 Pour le nouveau volet *Thermostats intelligents pour les petits clients CII*, veuillez préciser comment ont été établies le nombre de participants (2 250) ainsi que le taux de distorsion (5 %).

**Réponse :**

Énergir invite l'intervenant à se référer aux réponses aux questions 16.2 et 16.3 de la Régie<sup>6</sup>.

**67.2 – Diagnostics et mise en œuvre efficaces**

- 4. Référence :**
- i) Pièce B-0018, p. 3.
  - ii) Pièce B-0066, p. 1-2, 5 et 13.
  - iii) Pièce A-0022, p. 29-38.

**Préambule :**

La référence i) présente les prévisions de réduction de la consommation énergétique sur la durée du Plan directeur pour le programme 67.1 Appareils efficaces – Affaires.

---

<sup>6</sup> Énergir-3, Document 1.

La référence ii) détaille les paramètres du programme et présente des prévisions de résultats sur la durée du Plan directeur. À la page 13 de cette même référence, Énergir présente le tableau 13 intitulé « Économies d'énergie, réductions en GES et budgets totaux du PGEÉ 2018-2023 d'Énergir transposés sur l'année financière de TEQ ».

À la référence iii), Énergir présente les faits saillants, résultats et prévisions du programme 67.2 – Diagnostics et mise en œuvre efficaces.

**Demande :**

- 4.1 Veuillez présenter les résultats réels pour les années 2017-2018 et 2018-2019 selon les données les plus récentes. Veuillez élaborer sur l'écart entre les données réelles et les prévisions au niveau de la participation.

**Réponse :**

Énergir invite l'intervenant à se référer à la réponse à la question 1.1.

- 4.2 Les économies d'énergie nettes présentées aux tableaux 5 (total de 6 053 527 GJ) et 13 (total de 6 686 766 GJ) de la référence ii) diffèrent. Veuillez confirmer que cette différence provient de la transposition dans l'année financière de TEQ. Sinon, veuillez expliquer la différence.

**Réponse :**

La différence vient de deux sources, une première issue de la transposition dans l'année financière de TEQ et une seconde du fait que le tableau 13 présente des économies brutes qui ne sont pas comparables aux économies nettes présentées au tableau 5.

### **67.3 – Énergie renouvelable**

- 5. Référence :**
- i) Pièce B-0018, p. 3.
  - ii) Pièce B-0066, p. 1-2, 8 et 13.

#### **Préambule :**

La référence i) présente les prévisions de réduction de la consommation énergétique sur la durée du Plan directeur pour le programme 67.3 Énergie renouvelable.

La référence ii) détaille les paramètres du programme et présente des prévisions de résultats sur la durée du Plan directeur. À la page 13 de cette même référence, Énergir présente le tableau 13 intitulé « Économies d'énergie, réductions en GES et budgets totaux du PGEÉ 2018-2023 d'Énergir transposés sur l'année financière de TEQ ».

#### **Demande :**

- 5.1 Veuillez présenter les résultats réels pour les années 2017-2018 et 2018-2019 selon les données les plus récentes. Veuillez élaborer sur l'écart entre les données réelles et les prévisions au niveau de la participation.

#### **Réponse :**

Énergir invite l'intervenant à se référer à la réponse à la question 1.1.

- 5.2 Les économies d'énergie nettes présentées aux tableaux 8 (total de 6 053 527 GJ) et 13 (total de 204 039 GJ) de la référence ii) diffèrent. Veuillez confirmer que cette différence provient de la transposition dans l'année financière de TEQ. Sinon, veuillez expliquer la différence.

#### **Réponse :**

La différence vient de deux sources, une première issue de la transposition dans l'année financière de TEQ et une seconde du fait que le tableau 13 présente des économies brutes qui ne sont pas comparables aux économies nettes présentées au tableau 8.



**67.4 – Construction et rénovation efficaces**

- 6. Référence :**
- i) Pièce B-0018, p. 3.
  - ii) Pièce B-0066, p. 1-2, 7 et 13.

**Préambule :**

La référence i) présente les prévisions de réduction de la consommation énergétique sur la durée du Plan directeur pour le programme 67.4 Construction et rénovation efficaces.

La référence ii) détaille les paramètres du programme et présente des prévisions de résultats sur la durée du Plan directeur. À la page 13 de cette même référence, Énergir présente le tableau 13 intitulé « Économies d'énergie, réductions en GES et budgets totaux du PGEÉ 2018-2023 d'Énergir transposés sur l'année financière de TEQ ».

**Demande :**

- 6.1 Veuillez présenter les résultats réels pour les années 2017-2018 et 2018-2019 selon les données les plus récentes. Veuillez élaborer sur l'écart entre les données réelles et les prévisions au niveau de la participation.

**Réponse :**

Énergir invite l'intervenant à se référer à la réponse à la question 1.1.

- 6.2 Les économies d'énergie nettes présentées aux tableaux 7 (total de 747 586 GJ) et 13 (total de 836 879 GJ) de la référence ii) diffèrent. Veuillez confirmer que cette différence provient de la transposition dans l'année financière de TEQ. Sinon, veuillez expliquer la différence.

**Réponse :**

La différence vient de deux sources, une première issue de la transposition dans l'année financière de TEQ et une seconde du fait que le tableau 13 présente des économies brutes qui ne sont pas comparables aux économies nettes présentées au tableau 7.

## 128.1 – Sensibilisation

7. Référence : i) Pièce A-0022, p. 43.

### Préambule :

i) « Comme par les années passées, l'efficacité énergétique sera mise en avant-plan dans les communications de l'entreprise qui s'adressent à la clientèle actuelle, potentielle ainsi qu'aux influenceurs des marchés (p. ex. : promoteurs, constructeurs, installateurs, rénovateurs, ingénieurs).

*Six moyens de communication principaux seront utilisés par Énergir pour atteindre ses objectifs de sensibilisation : les encarts de facturation; les envois postaux ciblés (magazines et bulletins); les partenariats avec les associations professionnelles; les médias numériques (site Internet, Extranet et médias sociaux); les outils de ventes; les événements. De plus, des outils de sensibilisation dédiés exclusivement à l'efficacité énergétique sont mis à jour annuellement et s'avèrent fort utiles lors de salons, de congrès, d'expositions et de rencontres avec les clients, notamment VGE.*

*Énergir développera au cours des prochains mois un plan de communication mieux adapté à chaque programme et le mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années afin d'augmenter la notoriété des programmes et la participation à leurs différents volets en plus d'appuyer le déploiement des nouveaux volets prévus. »*

### Demande :

7.1 Veuillez préciser les efforts de sensibilisation menés par Énergir auprès à la clientèle résidentielle.

### Réponse :

Énergir invite respectueusement l'intervenant à se référer à sa preuve, notamment à l'extrait cité en préambule i).

7.2 Veuillez indiquer si et comment le Plan directeur affectera les efforts de sensibilisation d'Énergir.

**Réponse :**

Énergir invite l'intervenant à se référer à la réponse à la question 21.1 de la Régie<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Énergir-3, Document 1.